

## INTRODUCTION

Le dialogue politique relancé le 31 Août 2004 avec comme document de base le Mémoire du 15 Septembre 2003 signé par 33 Partis Politiques a abouti à la création de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), acte a été promulgué par Décret du Chef de l'Etat, le 29 octobre 2007.

La CENI sur financement de l'USAID/IFES a organisé un atelier de planification stratégique à Conakry dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 2008.

Au court de cet atelier, les commissaires ont défini la vision, les valeurs, le mandat et cinq (5) axes principaux qui ont fait l'objet du Plan Stratégique de la CENI 2008-2012.

La CENI est un organe indépendant et autonome qui collabore avec le Ministre chargé de l'Intérieur dans l'organisation des consultations électorales et référendaires. A ce titre, la CENI prend part à la conception, l'organisation, la prise de décision et l'exécution depuis l'inscription sur les listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats provisoires.

### I. LE PROCESUS ELECTORAL

Pour assumer efficacement ses missions, la CENI, dès la mise en place de son bureau, a entrepris une série d'activités tant au niveau des Communes de Conakry que sur l'étendue du territoire national.

Ce qui devait lui permettre de participer de manière significative à la mise en place de tous les dispositifs que la Loi lui confère, en l'occurrence, ceux de co- organisation des élections dans un cadre de crédibilisation du processus électoral en Guinée.

Pour parvenir à ces objectifs, la CENI a pris des dispositions pertinentes pour garantir et améliorer le déroulement du processus électoral, condition nécessaire pour assurer le développement durable du pays.

Le présent rapport donne dans ses grandes lignes, les différentes activités réalisées et en cours de réalisation par la CENI au premier semestre pour répondre aux préoccupations de tous les acteurs concernés par le processus électoral.

Il s'articule autour des volets relatifs à :

#### **1. la formation de ses membres à travers :**

- l'organisation de l'atelier de planification stratégique,
- l'élaboration du règlement intérieur,
- l'élaboration du budget de fonctionnement et du Budget électoral des élections,
- le recrutement du personnel d'appui technique et contractuel,
- la conduite d'actions et de séminaires de renforcement des capacités,
- la mise en place des commissions de travail,
- l'élaboration et la duplication du Guide du Commissaire,

#### **2. aux missions de prospection, d'installation et de formation des délégués à l'intérieur du pays,**

#### **3. aux rencontres avec le Gouvernement, les partenaires bi et multi latéraux,**

- 4. la mise en place d'un cadre régulier de concertation avec le MIS,**
- 5. l'élaboration d'une stratégie de communication et d'information ;**
- 6. aux voyages d'études ;**
- 7. aux missions à l'extérieur ;**
- 8. aux plénières et réunions.**

## **I. De la Formation et l'Organisation de l'atelier de Planification Stratégique de la CENI**

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) sur financement de l'USAID/IFES a organisé un atelier de planification stratégique à Conakry du 16 au 18 janvier 2008 dans les locaux de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP).

L'objectif général de l'atelier était de faciliter l'appropriation du cadre juridique des élections par les membres de la CENI afin de leur permettre d'élaborer leur plan stratégique.

L'objectif spécifique est :

- d'améliorer la compréhension des membres du rôle et du mandat de la CENI
- de s'approprier des textes juridiques qui régissent les élections en Guinée
- de dégager une vision générale de la mission de la CENI
- de s'approprier les grandes phases du processus électoral
- d'identifier les axes stratégiques de la CENI pour la période 2008- 2012
- d'élaborer le budget de fonctionnement et le budget électoral de la CENI.

A l'issue des débats francs et directs suscités par les exposés, les Commissaires de la CENI ont défini les valeurs et identifié les cinq (5) axes principaux qui ont fait l'objet du Plan d'action à court, moyen et long terme de la CENI. Les activités spécifiques à mener au sein de chaque axe, ont été identifiées par les cinq groupes thématiques qui sont :

Groupe 1 : renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la CENI ;

Groupe 2 : renforcement des relations avec le MIS, les partenaires au développement et les autres Institutions ;

Groupe 3 : renforcement des capacités en information et communication ;

Groupe 4 : promotion éducation civique et sensibilisation ;

Groupe 5 : préparation et organisation des élections libres et transparentes.

Au terme de trois (3) jours de l'atelier, la transparence a été mise en exergue par l'ensemble des commissaires comme credo de la CENI avec comme moyens d'action permanents, le professionnalisme et l'esprit d'équipe.

## **II- Du règlement intérieur :**

Conformément aux dispositions de la Loi L/2007/013/AN, la CENI a élaboré et adopté son règlement intérieur le 31 Janvier 2008 par l'ensemble de ses membres.

Ce règlement intérieur qui comprend six (6) grands titres et cinquante deux (52) articles, définit le fonctionnement, la vision, le cadre d'évolution de la CENI ainsi que les responsabilités liées à l'exercice de la mission de ses divers membres.

### **III- Du Budget de fonctionnement et du Budget électoral**

La CENI a été installée le 11 décembre 2007 comme Institution régie par la Loi L/2007/013/ AN du 29 Octobre 2007.

C'est donc une Institution nouvelle qui s'organise pour son opérationnalité dans la mesure où elle n'a trouvé pratiquement aucun actif.

C'est pourquoi, la CENI à l'issue de son premier atelier de formation s'est dotée d'un Plan Stratégique qui va lui permettre de garder le cap sur ses objectifs.

#### **A- Budget de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement adopté le 28 janvier 2008 comporte des dépenses de restauration et d'équipement qui devront servir plusieurs années mais aussi de fonctionnement proprement dit.

Ce budget est reparti en deux (2) volets :

**Volet 1 :** Budget de restauration et d'équipement : qui concerne la restauration du siège, le matériel et mobiliers de bureau, les véhicules et engins.

**Volet 2 :** Budget de fonctionnement : qui concerne également les primes de sessions, de location du nouveau siège, les séminaires et formations, les ateliers d'échanges et de concertations avec les acteurs majeurs du processus électoral, les missions à l'intérieur et à l'extérieur.

Le total Général du budget restauration et équipement et du budget de fonctionnement se chiffre à Cinq Milliard Huit Cent Dix Huit Millions Cinq Cent Un Mille Cinq Cent Vingt (5.818.501.520) Francs Guinéens.

#### **B- Budget Electoral :**

La mise en œuvre des différentes activités de la CENI requiert la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières importantes reflétées dans le budget électoral de la CENI.

Ce budget est l'expression chiffrée de la vision et de la politique que la CENI souhaite développer sur le terrain conformément à la Loi et aux missions spécifiques à ses différentes commissions de travail qui sont :

- ✓ La commission supervision et contrôle des élections
- ✓ La commission Information, Communication et sensibilisation
- ✓ La commission juridique et du contentieux
- ✓ La commission formation et éducation civique
- ✓ La commission logistique et matérielle.

La CENI a besoin d'être suffisamment présente sur le terrain et surtout outillée pour mener à bien sa mission de supervision et de contrôle dans le cadre de la co-organisation des élections crédibles et transparentes dont les résultats seront acceptés par tous.

Le Budget électoral se compose ainsi qu'il suit :

a. Supervision et contrôle :	2.270.840.000 GNF
b. Information, Communication et Sensibilisation :	968.000.000 GNF
c. Documents Juridiques et contentieux :	551.600.000 GNF
d. Activités de formation :	3.551.000.000 GNF
e. Logistiques et matériel :	7.452.658.000 GNF

Les montants cumulés de ce budget électoral se chiffrent à la somme de **15.553.802.900 GNF**.

Le budget de fonctionnement de la CENI d'un montant global de **5.818.501.520 GNF** avait été transmis au gouvernement pour financement.

Se basant sur les promesses, la CENI affecte au titre de ce budget : les **500.000.000 GNF** reçus du Gouvernement, les **100,000 euros (630.000.000 GNF)** de la France dont 50% versés, **500.000 dollars U.S** de la CEDEAO (**2 132.500.000 GNF**).

Le montant cumulé au titre des promesses est de **3 262 500 000 GNF**.

Ainsi le gap est de **2 556 001 520 GNF**.

Malgré la pertinence et la sensibilité de l'enjeu électoral, la CENI a conscience des difficultés macroéconomiques que traverse la République de Guinée de nos jours. Les ressources financières nécessaires à la conduite de l'action sont importantes et nécessitent une volonté politique et un engagement réel du gouvernement d'organiser les élections vers la fin de l'année 2008.

Il est bon de rappeler que la vision de la CENI est de faire de la Guinée un exemple de démocratie durable. Ce qui passe par l'organisation d'élections régulières, crédibles dont les résultats seront acceptés par tous.

#### **IV- Du Personnel d'Appui**

Une partie du personnel d'appui technique et contractuel est recrutée.

Les services sont maintenant fonctionnels.

#### **V- Des Rencontres**

Dans sa dynamique d'opérationnalisation, la Commission Electorale Nationale Indépendante (C.E.N.I) a rencontré, depuis sa mise en place, plusieurs Partenaires et autres Institutions dont entre autres :

- Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan ;
- Le Représentant Résident du P.N.U.D ;
- Le Chef de la Délégation de la Commission Européenne ;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique ;
- Le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ;
- Le Président de la Commission de la CEDEAO ;

- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France ;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne ;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon ;
- La mission d'évaluation de la Délégation de l'Union Européenne ;
- La Visite du CRS «Catholique Relief Services», une O.N.G Internationale créée par les archevêques catholiques des Etats-Unis pour aider les pauvres et les démunis dans le monde ;
- Les bailleurs de fonds : Ambassades, P.N.U.D, U.E et les Ministres des Affaires Etrangères, de l'Information et des Finances ;
- Les Partis Politiques ;
- Les Organisations de la Société Civile ;
- La Presse Nationale et Internationale, Publique et Privée.

## **VI- De la Mise en place des démembrements**

### **1. Missions de prospections à l'intérieur du pays.**

La C.E.N.I s'est rendue à l'intérieur du pays pour échanger avec les autorités politiques, administratives et des organisations de la société civile, des préfectures et Communes afin d'explorer toutes les pistes devant conduire à l'identification des problèmes liés aux élections et les cadres susceptibles d'être membres des démembrements de la CENI.

Les missions ont été réalisées du 18 au 29 Février 2008 soit une durée de travail de 12 jours.

### **2. Missions d'installation et de formation des démembrements**

Les Commissionnaires de la CENI pour une deuxième fois ont été déployés sur toute l'étendue du territoire national afin d'installer dans les trente trois (33) Préfectures et Communes Urbaines et les trois cent trois (303) CRD, les démembrements de la CENI. Ils ont également procédé à leur formation. **Soit au total trois cent soixante quatorze (374) démembrements de la CENI** à installer et à former à l'intérieur du pays.

Cette opération sera suivie de la mise en place de nos démembrements dans les missions diplomatiques à l'extérieur.

## **VII- Du Partenariat avec tous les acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral**

La CENI a rencontré dans la deuxième quinzaine du mois de février tous les acteurs du processus électoral notamment :

- Les Partis Politiques
- L'Administration
- Les organisations de la Société Civile

A chacun d'eux, elle a indiqué son rôle et ses attentes pour la tenue d'élections libres, crédibles et transparentes.

La CENI et ses partenaires ont ensemble défini les conditions de réalisation et pris des engagements fermes.

## **VIII- Des Plénières, Réunions, Points de Presse et autres**

La CENI, depuis sa mise en place a tenu 15 plénières, 5 réunions avec l'Administration, 4 rencontres avec les Bailleurs de fond, 2 rencontres avec les Partis Politiques, 2 rencontres avec la Société Civile, 4 points de Presse et plusieurs autres rencontres informelles.

Au cours de ces plénières ou réunions des décisions importantes ont été prises par les Commissaires pour son opérationnalisation.

- **De la Réunion des Présidents et Vice Présidents des Commissions Electorales Nationales des Etats membres de la CEDEAO.**

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO a organisé une réunion de trois (3) jours à Conakry du 05 au 07 Février 2008 avec comme objectifs, l'évaluation des défis existants et d'exploration des possibilités de création d'un réseau des administrations électorales des Etats membres de la CEDEAO, afin de valoriser, finaliser et adopter le manuel de la CEDEAO sur l'Observation des Elections et le Code de Conduite des Observateurs.

### **IX- De la concertation avec le Ministre de l'Intérieur**

Dans le souci de créer une synergie d'action entre la C.E.N.I et le Ministre de l'Intérieur, une cellule de concertation a été créée par la décision conjointe N° 038/MIS/CENI du 18 mars 2008.

Cette cellule composée de 10 membres dont 5 de chaque partie a pour mandat :

- ✓ de définir et clarifier les activités à mener et de finaliser le Budget ;
- ✓ de suivre la mise en œuvre du chronogramme des élections ;
- ✓ d'harmoniser les stratégies d'intervention des partenaires dans la conduite des élections ;
- ✓ d'élaborer une périodicité des réunions à tenir.

La C.E.N.I, dans le cadre de la réalisation de ses activités au cours de ces trois (3) premiers mois n'a cessé de réaffirmer sa ferme détermination à œuvrer pour l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes acceptées par tous.

La C.E.N.I a, enfin invité les Partenaires de tout mettre en œuvre pour la tenue d'élections libres et crédibles car la Démocratie et la Paix n'ont pas de prix mais un coût.

La CENI est sûre qu'ensemble nous allons poursuivre le travail que nous avons entamé au cours de ces derniers mois. Elle est sûre qu'il nous conduira à son terme au résultat que nous ambitionnons tous à savoir, l'organisation des prochaines élections législatives dans le respect du chronogramme que nous avons élaboré.

C'est dans cet esprit que la CENI s'est attelée pendant les mois de mai, juin et juillet à une série d'activités dont entres :

### **X. Du lancement de la campagne de sensibilisation**

- l'opération s'est déroulée le 20 mai 2008 et a été menée conjointement avec le Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques et nos partenaires au développement. Son objectif est :
- d'informer et sensibiliser toutes les composantes de la population Guinéenne sur le démarrage de l'enregistrement des électeurs ;

- d'expliquer le déroulement des opérations et aider les populations à se familiariser avec les caractéristiques essentielles du système d'enregistrement biométrique afin de les inciter à se rendre massivement au niveau des Commissions Administratives de Révision des Listes Electorales (CARLE)

## **XI. De la clôture de la formation des opérateurs de saisie**

En prélude au démarrage des opérations de révision du fichier électoral, la CENI, le MATAP et les partenaires au développement, ont organisé une session de formation de 2100 agents répartis de la façon suivante :

50 Administrateurs (contrôleurs et superviseurs)  
50 techniciens de maintenance  
2000 opérateurs de saisie.

Au terme de leur formation, ces agents vont être répartis dans les CARLE pour l'enrôlement électoral.

Ainsi, ces séries de formation aboutiront à mettre à la disposition de la CENI et du MATAP, le personnel nécessaire au déroulement adéquat du recensement.

### **➤ De l'opérationnalisation et la formation des démembrements**

Son objectif est de préparer les démembrements à s'approprier les dispositions légales et réglementaires concernant les opérations d'inscription des électeurs.

Pour qu'il en soit ainsi, une session de formation des formateurs regroupant les commissaires de la CENI a eu lieu au siège de notre Institution du 29 au 31 Juillet 2008.

Cette formation a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les commissaires.

Ces derniers, du 17 Août au 07 Septembre 2008 ont assuré la formation de nos démembrements selon les différents axes que nous avons tracés. Elle s'est articulée sur les volets principaux ci après :

#### **- Les principes d'inscription des électeurs**

- Un électeur ne peut voter que si son nom figure dans le registre électoral.
- L'inscription des électeurs et la publication des listes électorales complètes et exactes contribuent à susciter, à entretenir la confiance de l'électoral et donc d'assurer la tenue d'élections libres et régulières.
- Le processus d'inscription des électeurs est fondé sur des critères clairement définis par la Loi et appliqués par des responsables qualifiés.
- La sécurité et l'intégrité du système d'inscription des électeurs revêtent une importance considérable.

#### **- Le déroulement des opérations de révision**

- L'inscription d'office des citoyens ayant atteint l'âge de 18 ans ou devant avoir 18 ans le jour du scrutin ;

- La radiation d'office de la liste électorale des électeurs décédés, ayant perdu leur droit de vote par décision de justice ou ayant changé de résidence régulièrement.

- **Le contrôle des résultats de la révision des listes électorales**

- Par l'exploitation des exemplaires des tableaux rectificatifs et de la liste définitive ;
- Par le contrôle du fichier électoral.

➤ **De l'acheminement des Kits d'enregistrement des électeurs dans les Circonscriptions électorales**

L'acheminement des Kits est intervenu dans un contexte marqué par la volonté renouvelée du Gouvernement et de la CENI d'organiser les élections législatives. En ce qui concerne cet acheminement, les zones les plus éloignées ont été servies en priorité et les circonscriptions électorales les plus proches en dernier ressort.

Pour leur acheminement quatre (4) axes principaux ont été formés repartis en douze (12) Sous-axes.

➤ **De la nomination du personnel des Commissions Administratives de Révision des Listes Electorales (CARLE).**

L'Arrêté A/2008/550/MIS/CAB portant détermination du nombre des CARLE dans les Communes, Communautés Rurales Développement et les Missions Diplomatiques et Consulaires est déjà signé.

Au total il y aura 978 CARLE repartis comme suit :

- 923 CARLE pour les Communes et C.R.D
- 55 CARTLE pour les Missions Diplomatiques et Consulaires.

➤ **De la production des manuels juridiques et d'intervenants concernant le processus électoral**

Pour une meilleure compréhension et d'interprétation des textes juridiques et réglementaires, la CENI a reprographié un recueil de textes comprenant :

- La Loi portant Code Electoral
- Loi portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CENI.
- Loi portant subventions Publiques des Partis Politiques
- Loi portant création des Partis Politiques de l'Opposition
- Loi portant sur la double nationalité

## **XII. Des Missions du Président et des Membres :**

**En France** : le but du voyage était d'explorer les possibilités de financement, d'obtenir le Soutien Politique et des appuis pour la matérialisation du réseau informatique de la CENI ;

**En Côte d'Ivoire** : du 06 au 12 mai 2008, le Président a participé sur invitation de la CEDEAO à la rencontre des Présidents des Commissions Electorales Nationales d'une part et des Présidents des Organisations de la Société Civile d'autre part.

**Au Bénin** : dans le cadre de la mission d'observation de l'élection locale du Bénin, la CEDEAO a envoyé une mission d'observation composée de 13 observateurs comprenant les Représentants des Commissions Electorales Nationales ainsi que les Experts électoraux du Nigéria du 18 au 25 avril 2008.

Notre Commission y était représentée par un Membre.

**Au Zimbabwe** : la CENI a répondu positivement à l'invitation de la CEDEAO pour participer également à l'observation nationale du 2<sup>ème</sup> tour des Elections Présidentielles.

## **XIII. Voyages d'études des Membres de la CENI :**

Avec l'appui des partenaires au développement, les membres de la CENI ont effectué des voyages d'études dans les pays de la Sous- Région notamment en Serra Léone, au Libéria, au Ghana, au Burkina Faso et au Togo pour la période allant du 15 Mai au 20 Juin 2008. Ces voyages nous ont permis de nous enquérir de l'expérience et des réalités, qui caractérisent les systèmes électoraux des pays visités.

Nous avons pu mesurer les avancées qu'ils ont effectuées ainsi que quelques imperfections inévitables dans un tel contexte.

D'une manière globale, l'initiative s'est révélée particulièrement enrichissante et mérite d'être reconduit pour nous permettre de qualifier nos méthodes de travail.

## **XIV De La rencontre avec le Nouveau Premier Ministre**

Le Chef du Gouvernement, Dr Ahmed Tidiane SQUARE a reçu le bureau de la CENI, le lundi 7 juillet 2008, il a mis l'occasion à profit pour donner des directives concernant le financement des élections.

Le Premier Ministre a ordonné qu'avant le 15 juillet c'est-à-dire aujourd'hui, les opérations prioritaires ci- après soient prises en compte par le budget de l'Etat.

- a. les dépenses d'opérationnalisation des démembrements
- b. le fonctionnement de la CENI
- c. la subvention des Partis Politiques.

Le Premier Ministre a suggéré qu'une rencontre identique se tienne une fois toutes les deux semaines.

## **XV De La rencontre avec le Ministre de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques.**

Le lundi 7 juillet 2008, le bureau de la CENI conduit par ces deux Vice- Présidents a rencontré pour la première fois le nouveau Ministre de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques.

L'entrevue s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de cordialité. La CENI a noté avec satisfaction la volonté du Ministre à collaborer étroitement avec elle dans le respect de la Loi Fondamentale.

En retour, la CENI a exprimé la même disponibilité et a invité le Ministre à visiter son siège.

#### **XVI. De La finalisation du Budget électoral :**

La CENI a arrêté son budget définitif pour les élections législatives. Le montant total se chiffre à 36.431.671.861 décomposés comme suit :

Budget de Fonctionnement :	5.818.501.520 GNF
Budget Electoral :	<u>30.613.170.341 GNF</u>
<b>Total du Budget :</b>	<b>36.431.671.861 GNF</b>

Elle espère vivement que pendant les prochains jours, des efforts seront entrepris pour qu'elle dispose des moyens nécessaires pour poursuivre son mouvement.

#### **XVII Du chronogramme des Elections :**

Rappelons que les Elections Législatives étaient prévues pour le mois de décembre 2007. Cette échéance n'a pu être respectée en raison notamment du non livraison par le PNUD des Kits d' Enregistrement devant permettre d'organiser la révision des listes électorales. C'est ainsi que le Gouvernement et la classe politique ont décidé du report des élections pour l'année 2008.

Depuis lors plusieurs plans d'action tenant compte des calendriers de livraison des kits communiqués par le PNUD ont été élaborés. Le dernier en date est celui réactualisé et remis aux Leaders des Partis Politiques à la réunion du 13 mai 2008. Ce chronogramme, qui tient compte des délais indispensables à la réalisation des tâches intermédiaires, se résumait comme suit :

- arrivée des derniers Kits : 25 mars 2008 ;
- début de l'enrôlement des électeurs : 1<sup>er</sup> juin 2008 ;
- fin de l'enrôlement : 31 juillet 2008 ;
- édition des listes électorales définitives : du 08 au 15 septembre 2008 ;
- fin de l'impression des cartes d'électeurs : 06 octobre 2008 ;
- tenue du scrutin : du 23 novembre au 14 décembre 08.

En raison du retard enregistré dans l'arrivée des kits, la révision n'a pas pu commencer le 1<sup>er</sup> juin 2008 comme prévu.

Les kits sont maintenant arrivés à Conakry et initialisés. Quelques accessoires sont encore attendus.



**2. Partenaires au Développement :** GNF 37.518.258.910

Se décomposant comme suit :

▪ U.E :	13.000.000.000 GNF
▪ U.E (reliquat Trust Fund) :	4.680.000.000 GNF
▪ France :	6.500.000.000 GNF
▪ Allemagne :	650.000.000 GNF
▪ Canada :	4.338.758.910 GNF
▪ U.S.A.I.D :	3.838.500.000 GNF
▪ Japon : (2ème phase)	<u>4.511.000.000 GNF</u>

**Total:** **37.518.258.910 GNF**

Tous ces montants ont été calculés sur la base des taux ci-après :

• 1 Dollar U.S	=	GNF 4.265
• 1 Euro	=	GNF 6.500
• 1 Dollar Canadien	=	GNF 4.351,60

En ce qui concerne les prochaines étapes de notre mission, elles portent sur :

- La supervision et le contrôle des opérations d'enregistrement des électeurs
- la mise en place et la formation des 190 Commissions Electorales Ambassade Indépendante (CEAMI) ;
- l'harmonisation des interventions de la CENI et de ses partenaires sur le terrain.